

Rapport du talk 5 de la Plateforme Droits de l'Homme (PDH) du 3/06/2021 – Cycle de webinaires sur le thème « Business et Droits Humains » :

Vers une collaboration renforcée entre entreprises, ONG et parlementaires

Intervenants :

- **Raphaël Glucksmann**, député européen et vice-président de la sous-commission des droits de l'Homme (DROI).
- **Charlotte Michon**, déléguée générale d'Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH).

Modération par **Raphaël Chenuil-Hazan**, président de la Plateforme droits de l'Homme et directeur général d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM).

À la suite d'une loi française sur le devoir de vigilance des entreprises en vigueur depuis 2017, une directive européenne sur le sujet se prépare et diverses législations nationales existent déjà (Pays-Bas) et devraient également voir le jour prochainement (Allemagne, Suisse). Ces dernières années, la question s'est donc imposée dans le débat public au point de constituer un objet d'intérêt pour les législateurs. Aux yeux de Raphaël Glucksmann, le réel enjeu aujourd'hui est de « *parvenir à intégrer les enjeux de droits humains dans le réel, c'est-à-dire dans les chaînes de valeur des entreprises, la production et le commerce* ». Il estime que l'échelle européenne est fondamentale puisque la future législation représente une occasion de montrer qu'il est possible de contrecarrer structurellement les effets néfastes de la globalisation.

Initialement brocardé par les députés européens conservateurs qui le jugeaient radical et irréaliste, le rapport d'initiative adopté par une large majorité au Parlement européen a finalement ouvert, grâce aux diverses campagnes et débats, la voie à la directive en cours de préparation. Le député européen estime qu'une des clés de son succès sera l'investissement du public qui détermine la qualité et l'ambition des lois produites tant il est difficile pour les législateurs réticents d'édulcorer des points importants lorsqu'ils font face à une forte pression publique. *A posteriori*, il considère que les députés européens n'auraient jamais voté le texte adopté s'ils n'avaient pas ressenti l'intérêt des consommateurs et citoyens européens pour le sujet. Enfin, Raphaël Glucksmann perçoit dans ce projet une occasion de reprendre le contrôle sur le discours monolithique des quarante dernières années qui ne laissait place à aucune alternative. En effet, le récent changement de paradigme à la tête des États-Unis le convainc qu'il est urgent pour les dirigeants européens d'inclure ces sujets dans leur relation avec Washington en vue d'imposer un agenda commun sur la responsabilité des entreprises.

En France, une critique récurrente insinue que la loi de 2017, induit une logique de conformité qui se serait peu à peu imposée sur les enjeux de droits humains. Charlotte Michon indique qu'Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH), qui rassemble 22 entreprises concernées par la loi, constate ce risque dans son analyse annuelle du devoir de vigilance. Les interlocuteurs de son association au sein des entreprises sont des interlocuteurs des directions de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), éthique ou compliance et sont donc les plus à même de pleinement saisir les enjeux de droits humains. Par ailleurs, elles valorisent le dialogue entre les parties prenantes et l'importance de la transparence et, pour toutes ces raisons, la déléguée générale d'EDH juge que ces personnes sont aujourd'hui les meilleures alliées des organisations non gouvernementales (ONG) au sein des entreprises. Pour Charlotte Michon, l'efficacité de l'application du devoir de vigilance sera bientôt évaluée à l'aune de la capacité effective des entreprises à créer des solutions durables à travers le dialogue entre parties prenantes. Ce qu'elle décrit comme des « *systèmes d'influence collective* », coalitions composées de tous les acteurs voulant faire avancer les pratiques en face d'États immobiles, seraient en mesure de faire bouger les lignes et leur développement serait donc fondamental.

Sur cette question d'enjeu de conformité, ou *compliance*, Raphaël Glucksmann indique que la législation européenne actuellement discutée devra justement empêcher cet écueil en introduisant la responsabilité civile, idéalement pénale, des entreprises : les entreprises doivent être tenues légalement responsables des violations des droits humains ayant lieu sur leur chaîne de production. Ce point précis déterminera l'ambition et l'efficacité du devoir de vigilance européen. Il affirme que sur un sujet comme le travail forcé des Ouïghours, la création d'une obligation légale de ne pas prendre part, contribuer à ou favoriser l'esclavagisme protégerait *in fine* des entreprises actuellement « prises en otage » par les autorités chinoises. Volkswagen, qui dépend largement du marché chinois, a par exemple été contrainte d'installer ses usines dans les régions marquées par le travail forcé des Ouïghours. Selon le député européen la nature légalement contraignante d'une loi est impérative tant les succès sont autrement réversibles. Il évoque le succès de la mobilisation dans le cadre de la campagne de dénonciation des entreprises profitant de la main d'œuvre ouïghoure : alors qu'elle avait accepté de revoir ses chaînes de valeur, l'entreprise H&M a subi de plein fouet une contre-offensive des autorités chinoises qui, désastreuse pour l'entreprise, l'a poussée à adopter des mesures moins radicales que prévues.

Pour le moment, seul un système de sanctions existe à l'échelle européenne et Charlotte Michon comme Raphaël Glucksmann espèrent voir l'Union européenne passer à l'étape supérieure. Ces sanctions servent aujourd'hui à simuler une certaine exigence en matière de droits humains tandis que le traité de libre-échange récemment conclu avec le Vietnam prouve que cela n'empêche pas de poursuivre le « *business as usual* » selon le député européen. Il appelle de ses vœux une réconciliation des enjeux de droits humains avec ceux dictés par le commerce, qui sont dissociés depuis longtemps à l'échelle européenne.

En dépit de la spectaculaire éviction d'Emmanuel Faber de Danone, Charlotte Michon soutient que les méthodes progressent depuis 15 ans, que les campagnes des ONG sont reprises en interne et par d'autres acteurs (agences de notation extra-financières, investisseurs, clients). Selon elle, les entreprises comprennent que la responsabilité sociale élargie est le sens de l'Histoire comme en atteste la création prochaine d'un devoir de vigilance européen. Ces pratiques avaient déjà commencé dans certaines entreprises avant la loi française et sont renforcées par les attentes croissantes des consommateurs, des salariés et des investisseurs. Par ailleurs, EDH regrette le désengagement des autorités françaises dans le suivi de l'application de la loi et à en assumer la légitimité, ce que confirme le député européen qui juge que l'exécutif français ne porte ces enjeux dans aucun arcane international.

Ambitieux avec de réels mécanismes dissuasifs (amendes proportionnelles au chiffre d'affaires, exclusion du marché européen) et une portée plus large que la loi française, le projet européen sur le devoir de vigilance pourrait contraindre même les entreprises les moins vertueuses sur le plan des droits humains à restructurer leurs chaînes de valeur. Mais d'ici à l'adoption définitive prévue en 2022, alors que la proposition de la Commission européenne est attendue pour l'automne 2021, Raphaël Glucksmann rappelle que chaque étape du processus législatif pourrait voir un amoindrissement du contenu.

Pour terminer ce talk, Charlotte Michon se réjouit que les mentalités aient bien évolué ces dernières années avec des entreprises mieux disposées à s'emparer des enjeux de droits humains. Pour sa part, Raphaël Glucksmann voit dans le projet de directive européenne l'opportunité d'un nouvel horizon qui transformerait la chaîne de production de l'entreprise et, au-delà, le rapport des citoyens à la cité. En effet, l'idée fataliste d'absence d'alternative véhiculée depuis quarante ans aurait selon lui provoqué un désintéressement des citoyens de la politique.